

ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours Année Réussite à Toulouse en Economie (ARTE)
Année universitaire 2023-2024*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours Année Réussite à Toulouse en Economie (ARTE) pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Isabelle PECHOUX, Maître de conférences
- Anne-Sophie DURAND, PRCE, Lycée Ozenne
- Valérie MOREL, PRCE, Lycée Rive Gauche

Article 2

Le jury sera présidé par Isabelle PECHOUX, Maître de conférences.

Article 3

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Toulouse, le 24/02/2022

Le directeur,
Stéphane GREGOIR

ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours double diplômant Economie et MIASHS
Année universitaire 2023-2024*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours double diplômant Economie et MIASHS pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Bénédicte ALZIARY, Professeur des universités
- Fabien GENSBITTEL, Maître de conférences
- Jean-Paul IBRAHIM, Enseignant contractuel

Article 2

Le jury sera présidé par Bénédicte ALZIARY, Professeur des universités.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24/02/2022




Le directeur,
Stéphane GREGOIR

ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours Economie et Gestion
Année universitaire 2023-2024*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours Economie et Gestion pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Vincent REBEYROL, Maître de conférences
- Elodie ALET, Chargée de Cours et d'Innovations Pédagogiques
- Isabelle PECHOUX, Maître de conférences
- Sébastien PARENTY, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques

Article 2

Le jury sera présidé par Vincent REBEYROL, Maître de conférences.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24/02/2022



Le directeur,
Stéphane GREGOIR

ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours Economie
Année universitaire 2023-2024*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L.712-2 et D.612-1-13 ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours Economie pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Vincent REBEYROL, Maître de conférences
- Elodie ALET, Chargée de Cours et d'Innovations Pédagogiques
- Isabelle PECHOUX, Maître de conférences
- Sébastien PARENTY, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques

Article 2

Le jury sera présidé par Vincent REBEYROL, Maître de conférences.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 24/02/2022



Le directeur,
Stéphane GREGOIR



ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours double diplômant Economie et Droit
Année universitaire 2023-2024*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours double diplômant Economie et Droit pour l'année universitaire 2023-2024 est fixée comme suit :

- Stéphane GREGOIR, Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE
- Christine MAUREL , Maître de conférences
- Matthieu POUMAREDE, Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique

Article 2

Le jury sera présidé par Stéphane GREGOIR, Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24/02/2022



Le directeur,
Stéphane GREGOIR